

L'épopée du Vieux-Québec

Alain Roy

Number 74, Fall 1997

Vieux-Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17024ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, A. (1997). L'épopée du Vieux-Québec. *Continuité*, (74), 18–22.

L'épopée du **Vieux-Québec**



Photo : Luc-Antoine Couturier

*Le Vieux-Québec ne prend toute sa valeur
que si l'on comprend que c'est la société québécoise
qui lui a donné un sens
et en a fait un haut lieu de mémoire.*

La sensibilisation au patrimoine bâti du quartier historique s'est élaborée dans un mélange de débats et de consensus. Dès le siècle dernier et de façon continue, des citoyens et des groupes ont ainsi marqué le paysage urbain.

LE TEMPS DES MONUMENTS

Jusqu'alors lieu des pouvoirs civils, militaires et religieux, l'environnement historique de Québec devient, à partir du XIX^e siècle, un lieu de résidence recherché. Cette croissance urbaine va bien vite poser le problème de la préservation des traces du passé. Correspondant à la perception de l'époque, les premières préoccupations patrimoniales touchent des œuvres institutionnelles que l'on considère comme des témoignages dont on doit absolument assurer la pérennité.

Le débat sur les fortifications est révélateur à cet égard. Dès les années 1860, de virulentes discussions éclatent régulièrement sur l'élargissement ou encore la démolition des portes, car la présence militaire impose diverses contraintes, dont une circulation laborieuse et un couvre-feu restrictif. Après le départ des troupes britanniques en 1871, des parties du système de défense seront démolies. Les fortifications elles-mêmes sont remises en cause. Le gouverneur-général Lord Dufferin propose plutôt, en 1874, de les préserver et de les mettre en valeur, ce qui fait rapidement consensus. Son projet, qui obtient le soutien d'intellectuels en vue tels Arthur Buies et James McPherson-Lemoyne, comprend l'édification de portes dotées d'un bas-relief accentuant leur monumentalité. Cette reconstruction « médiévale », qui donne l'image d'une place forte au passé indéfini, se veut alors un hommage à la présence militaire et aux combattants des Plaines. Cette puissante empreinte exercera sur la ville des influences profondes, entre autres lors de l'édification du Château Frontenac.

Entre 1880 et 1920, c'est surtout par l'érection de monuments dédiés aux grands personnages ou événements du passé que l'on marque la trame urbaine de Québec. De 1889 à 1926, plus de 34 monuments sont ainsi dévoilés. Sélectionnés par des comités regroupant les gens de la bonne société, ces monuments représentent les « héros » de l'his-



toire comme des modèles de force et d'action, objets de fierté et d'identité, en somme. Cette mode du monument se fait même, à certaines occasions, envahissante. Ainsi, pour faire de la place au monument de M^{re} de Laval, on n'hésite pas à raser tout un pâté de maisons.

Au cours des années 20, les rappels historiques s'expriment davantage sous forme de plaques commémoratives qui permettent d'associer des éléments du cadre bâti à des événements ou des personnages ayant marqué l'histoire. Cet engouement pour la mémoire des lieux devient si puissant qu'en 1921, les gouvernements fédéral et provincial mettent sur pied des commissions chargées des commémorations. Par ailleurs, à la suite de l'urbanisation croissante des populations commencée dans les années 20, quelques intellectuels, dont Pierre-Georges Roy et William Wood, s'inquiètent du sort qui attend les habitations anciennes, en particulier celles qui évoquent les origines françaises, car on y voit un élément primordial de l'identité canadienne-française. Ainsi, pendant qu'en 1928 on crée à Québec une Commission d'urbanisme et de conservation, la Commission des monuments historiques (CMH) de la province est déjà à pied d'œuvre, sensibilisant les élites par la publication d'ouvrages de prestige comme *Vieux manoirs, vieilles maisons*.

C'est à cette époque que s'amorcent les premiers débats sur le Vieux-Québec. En 1929, l'érection de l'édifice Price est

En 1871, on entreprend la démolition des ouvrages avancés des fortifications...

Source : Archives de la Ville de Québec

Des monuments érigés en l'honneur des « héros » de l'histoire parsèment l'arrondissement historique. Ici, le monument de Champlain (1898) situé sur la terrasse Dufferin.

Photo : Continuité



perçu par plusieurs comme une insupportable atteinte à l'intégrité du quartier, tandis que l'agrandissement prévu du Château Frontenac inquiète de nombreux citoyens à cause de la menace de démolition qu'on fait planer sur la maison du duc de Kent, située rue Saint-Louis (aujourd'hui le consulat français). Les protestations émanent surtout de sociétés culturelles, comme la Quebec Literary and Historical Society, qui exigent la préserva-

treignant la hauteur des bâtiments; en fin de compte, le projet avorte. En 1952, le projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu sur la rue Charlevoix est rendu public. Il s'ensuit une première mobilisation d'importance : un comité *ad hoc* est formé pour faire circuler une pétition et les lettres de protestation affluent au Conseil municipal. On invoque l'image du quartier et l'esthétique du vénérable hôpital, considéré comme monument historique. Finalement, après avoir obtenu la dérogation tant redoutée, l'hôpital démarre la construction d'un bâtiment moderne sur la côte du Palais. L'impact esthétique de cet édifice fut à ce point désastreux qu'il a conduit à un consensus jamais remis en question depuis : les bâtiments en hauteur seraient désormais bannis du Vieux-Québec.

En 1955, de nouveaux défis surviennent. Ainsi, le propriétaire de la maison Jacquet (aujourd'hui le restaurant Les Anciens Canadiens) entend la raser pour faire place à un édifice à bureaux. Des organismes comme la Société historique de Québec, la CMH et les journaux de tout le Québec protestent avec véhémence, affirmant le caractère national du patrimoine de la vieille ville. Le débat se poursuit devant la Cour supérieure, qui ne peut que constater l'incapacité légale d'agir des commissions chargées de préserver le quartier. En même temps, la CMH, à l'instigation de l'historien de l'art Gérard Morisset, se propose de mettre en valeur l'hôtel Chevalier en en faisant un témoignage grandiose de l'architecture française. Une nouvelle pièce légale émergera de ces débats et initiatives : en 1956, une loi permet désormais au gouvernement d'exproprier les monuments historiques. Jusque-là affaire de propriétaires, la protection du patrimoine devient partiellement domaine public.

Entre 1956 et 1963, la sensibilité croissante au legs architectural du Vieux-Québec se traduit par une activité intensifiée de divers groupes intéressés à la préservation. De nouveaux comités se forment et des groupes socio-économiques comme la Chambre de commerce de Québec prennent une part plus active au mouvement. Les projets de restauration se multiplient et, en 1960, le Comité pour la conservation des monuments et sites historiques, dirigé par le père G.H. Lévesque, propose qu'on refonde complètement le paysage urbain du Vieux-Québec pour lui redonner son aspect français d'origine. Cette idée, reprise peu après par le gouvernement du Québec, donne naissance à la Place-Royale.



Vue aérienne du secteur de l'Hôtel-Dieu en 1938 (en bas, à droite). Le projet d'agrandissement du vénérable hôpital se concrétisera en 1952, ceci en dépit des protestations. Ce sera le dernier édifice en hauteur du quartier historique.

Photo : Fonds Edwards, Archives de la Ville de Québec

tion du visage français de la ville. Jusque dans les années 40, l'édifice Price est cité comme un modèle d'intervention à éviter. La polémique du Price amène d'ailleurs la Ville à limiter la hauteur des bâtiments dans le quartier à partir de 1937.

LES ANCIENS ET LES MODERNES

Après la Seconde Guerre mondiale, l'urbanisation et l'industrialisation transforment rapidement le milieu urbain. La préservation du Vieux-Québec devient affaire d'idéologie, certains voulant affirmer l'entrée du Québec dans la modernité alors que d'autres insistent sur la préservation de l'identité traditionnelle canadienne-française.

La série de débats publics débute par le projet de construction d'un hôtel de 10 étages sur le site de l'hôtel Lorraine, rue des Jardins. Entre 1948 et 1953, les discussions sur ce projet achoppent sur une éventuelle dérogation au règlement res-

Cependant, de nouvelles controverses apparaissent. En 1962, l'édification d'un bâtiment moderne à l'angle des rues Chauveau et Saint-Jean pose le problème de l'intégration d'architectures contemporaines dans le Vieux-Québec. Les avis sont partagés et la discussion est enflammée. Il en résulte une réflexion positive sur le zonage du quartier et la prise en charge par l'État de l'environnement historique. L'année d'après, une cascade de projets de stationnements menace différents secteurs du Vieux-Québec. La situation exige une solution pouvant garantir une fois pour toute la protection de l'ensemble du quartier. En mai 1963, tous les acteurs s'entendent sur la nécessaire intervention du gouvernement du Québec, ce qui se traduit, dans les mois qui suivent, par une loi et un décret faisant du Vieux-Québec un arrondissement historique.

L'ÉVEIL PATRIMONIAL

Bien que le Vieux-Québec soit désormais sous la responsabilité gouvernementale, sa préservation et sa mise en valeur ne sont pas assurés pour autant. En effet, la gestion du cadre bâti manque encore de vision d'ensemble. C'est ainsi qu'en 1964, le gouvernement, voulant construire un édifice à bureaux sur la rue Saint-Louis, projette de démolir l'hôtel Saint-Louis et plusieurs maisons de la rue Haldimand. Le tollé soulevé par ce projet amène l'État à revoir sa décision. L'hôtel sera toutefois démoli quelques années plus tard. Ces nouveaux démêlés achèvent de convaincre la Ville de la nécessité de réaliser un premier effort de planification urbaine du quartier. Nous sommes en 1970.

Le débat le plus significatif sur le patrimoine est celui qui a posé l'épineuse question du modèle de mise en valeur. Après avoir généré l'enthousiasme, les projets comme Place-Royale sont sévèrement critiqués. Autour de 1966, Place-Royale mobilise presque toute l'action gouvernementale, au détriment d'autres quartiers nécessitant des travaux de restauration. De plus, ce projet mène à un réaménagement en profondeur de la trame urbaine, à coups de démolitions et de reconstructions. Bref, on décapite partiellement le quartier pour lui redonner un visage français supposément authentique. En 1978, sur les 60 immeubles achetés par l'État, 9 sont restaurés et 17 sont entièrement reconstruits. Le projet s'attire des critiques croissantes à partir de



1973-1974. Le recours aux démolitions massives et la construction de « bâtiments anciens tout neufs » est, disent les historiens, absurde en ce sens qu'elles nient l'évolution naturelle qu'a connu le quartier au cours des décennies. Enfin, on pointe du doigt les coûts énormes du projet et la désertion des résidents qu'il a entraînée. Ce débat correspond d'ailleurs à une nouvelle vision de la société québécoise : notre collectivité est maintenant perçue comme un ensemble diversifié en constante évolution. Elle ne se limite pas qu'au fait français.

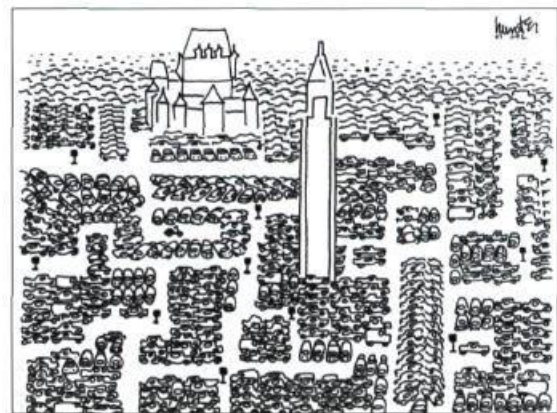
Dans le même temps, la préservation et la mise en valeur du quartier deviennent de véritables enjeux urbains. Plusieurs groupes de citoyens s'inquiètent en effet de la transformation radicale du paysage urbain qu'imposent à la ville les projets d'autoroutes, de bâtiments modernes et de remodelage de la Colline parlementaire. Dans la foulée de la Révolution tranquille, l'affirmation du progrès et de la modernité touche l'ensemble de la ville : si le Vieux-Québec est relativement préservé, on ne se gêne pas pour construire tout à côté ce qu'on appelle pompeusement le Québec moderne. Des quartiers anciens dont le tort est d'être situés hors des murs n'échappent pas au pic des démolisseurs. Bien qu'une certaine opposition se manifeste au cours des années 60 contre le projet de réaménagement de la Colline parlementaire et la démolition de maisons victoriennes de Grande Allée, c'est surtout à partir des années 70 qu'une véritable mobilisation populaire se fait jour. Le modèle nord-américain de développement urbain est alors de plus en plus contesté par les comités de citoyens. Les moyens de pression se multiplient ; des pétitions circulent.

Maquette du projet d'autoroute des Laurentides, 1969. Il fallait « construire » le Québec moderne.

Photo : Jean Audet, Parcs Canada

De nombreux projets de stationnements menacent le quartier historique. Caricature de Raoul Hunter publiée dans Le Soleil du 3 avril 1963.

Source : Fonds Hunter, Archives nationales du Québec à Québec





Le dévoilement du monument « Québec, ville du patrimoine mondial » le 3 juillet 1986. Le délégué de l'UNESCO, Henri Lopez souligne l'événement par ces mots : « Le jury n'a fait que reconnaître toute l'action de la conservation d'une communauté pour préserver son patrimoine. » [...] « Les Québécois sont maintenant comptables devant la conscience universelle de la conservation de leur ville. »

Photo : Jean Jolin, Parcs Canada

UN MOUVEMENT MONDIAL

La prise de conscience de la valeur patrimoniale et les efforts de préservation du Vieux-Québec procèdent d'un mouvement mondial amorcé depuis déjà quelques décennies. Déjà, en 1964, la Charte de Venise établit fermement les principes de préservation et de mise en valeur des ensembles architecturaux. En 1972, l'UNESCO adopte la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, ratifiée par le Canada en 1976. Dans cette entente, on évoque la nécessité d'une vision globale du patrimoine urbain. L'intérêt croissant pour les héritages architecturaux est donc un phénomène planétaire auquel le Québec participe de belle façon : souvenez-vous, en décembre 1985, le Vieux-Québec fut reconnu par l'UNESCO comme ville du patrimoine mondial. Cette reconnaissance — ne serait-ce que par l'élan de fierté qu'elle a suscité — témoigne bien de l'extraordinaire évolution dans la perception des enjeux patrimoniaux : ce ne sont plus notre passé et nos monuments que nous protégeons, mais un bien appartenant à l'humanité.

Ces discussions ont de nombreux impacts sur la perception du Vieux-Québec. Ainsi, la notion de patrimoine bâti, associée initialement aux constructions datant du Régime français ou localisées dans le Vieux-Québec, subit une transformation significative : on la conjugue désormais au développement de la ville et de ses quartiers, intégrant les diverses époques, styles ou types de bâtiments. En ce sens, la préservation du patrimoine bâti s'intègre à une nouvelle vision, celle d'un environnement urbain harmonieux à mettre en valeur. Dans cet esprit, l'on perçoit le milieu urbain comme un tout.

Des citoyens s'engagent de plus en plus activement dans la vie de leur milieu, que ce soit par la formation d'associations vouées à la préservation, comme le Conseil des monuments et sites du Québec, fondé en 1975, ou par le biais de comités de citoyens qui exigent que les résidents aient voix au chapitre ; le Comité des citoyens du Vieux-Québec, né en 1975, est de ceux-là. En 1978, le débat sur le cadre urbain et le Vieux-Québec atteint un point tournant. Lors d'un colloque sur l'orientation à donner à Place-Royale, le projet entier est remis en cause tant dans son approche que dans sa finalité. Il en ressort un nouveau consensus sur la nécessité d'interventions architecturales plus respectueuses de l'évolution des quartiers et plus proches de la vocation résidentielle. Quelques mois auparavant, la politique de développement culturel publiée par le gouvernement québécois redéfinissait les cadres d'intervention dans le bâti urbain. Reconnaisant la diversité sociale et culturelle de la nation, l'État entendait associer davantage la mise en valeur du patrimoine à l'aménagement urbain et convier les citoyens des communautés locales à y participer. Une nouvelle loi des biens culturels est alors adoptée qui favorise une action plus importante des municipalités. À la même époque, la Ville de Québec, en réponse aux critiques formulées sur sa gestion, procède en 1978 à une refonte du zonage du quartier latin et met sur pied un comité consultatif du Vieux-Québec et du patrimoine.

LA RESPONSABILITÉ D'UN HÉRITAGE

Après 1978, la sensibilisation de la population à la valeur du cadre bâti s'étend à la vision plus globale d'environnement urbain. Des groupes comme le Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste ou le collectif l'Autre ville, entendent faire leur

part dans la mise en valeur et la sensibilisation aux richesses patrimoniales. Les projets d'interprétation se multiplient, conçus tantôt par la Ville, tantôt par des organismes sans but lucratif. Cette appropriation du cadre bâti par la population engendre une nouvelle perception, celle du milieu urbain comme écosystème.

En ce qui a trait au Vieux-Québec lui-même, le rôle accru des citoyens et des instances locales se traduit par une participation plus importante de l'administration municipale. Un an après l'adoption de la loi de 1978, la Ville se donne une division du Vieux-Québec chargée de préparer les dossiers pour les ministères. En 1982, en vertu d'une première entente cadre entre le ministère des Affaires culturelles et la Ville, la gestion du quartier est transférée à l'administration municipale. Toutefois, ces changements ne peuvent suffire à aplanir toutes les difficultés : c'est ainsi qu'un débat à propos de la construction du Musée de la civilisation, entre 1981 et 1985, démontre qu'il n'y a pas de solution magique aux problèmes d'intégration des bâtiments anciens et de protection des vestiges archéologiques. Dans le même ordre d'idée, le comité consultatif du Vieux-Québec enfonce, en 1982, le clou dans le projet de Place-Royale en pointant du doigt le manque de vision d'ensemble et l'absence de volonté politique dans le développement de l'habitation.

Il est certain, cependant, que les mentalités ont évolué. Le projet d'aménagement de la Basse-Ville de 1984 en est la preuve. Le Service d'urbanisme de la ville dépose un plan harmonieux dont l'objectif de soutien de la croissance de l'habitation se double d'une volonté ferme de préservation et de recyclage des bâtiments construits aux XIX^e et XX^e siècles. Mais des embûches demeurent.

L'absence de vision commune dans le développement harmonieux se fait encore ressentir. Bien que l'on se soit donné des principes d'intervention, des préoccupations divergentes et des perceptions opposées sur la mise en valeur et l'intégration continuent de s'affronter. La discussion publique sur l'évolution du quartier demeure plus que jamais nécessaire. L'épopée se poursuit.

Alain Roy est historien.